

En Bref



BULLETIN MUNICIPAL N°53

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 ou 09.71.50.82.36 - Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeu
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

Juillet et Août : le mardi uniquement de 16 h à 19 h

RÉUNION DE CONSEIL DU MERCREDI 30 JUIN 2010

Excusés : N. Boutoille, K. Letendart qui avaient respectivement donné pouvoir à A. Josserand et C. Tartart, et C. Popieul. Secrétaire de séance : C. Tartart

EMPRUNTS POUR TRAVAUX RUE BASSE ET RUE DU MEMBRE

Les travaux retenus lors du précédent conseil et les autres réalisations envisagées (église et parking) nous amènent à contracter auprès des banques les sommes nécessaires pour les financer soit 270 000 € qui viendront s'ajouter à l'emprunt de 90 000 € à 4,64 % de l'an dernier.

Trois solutions ont été soumises au conseil :

1° Un emprunt de 270 000 € sur 20 ans

2° Un emprunt de 225 000 € sur 20 ans et un autre de 45 000 € sur 2 ans, temps nécessaire à la récupération de la TVA.

3° Un emprunt de 170 000 € sur 20 ans et deux autres emprunts sur 2 ans. Le premier de 45 000 € toujours en attendant la récupération de la TVA et le deuxième de 55 000 € en attendant la vente du terrain municipal constructible attenant au TGV.

Après délibération, c'est cette dernière solution qui a été choisie à l'unanimité.

Le conseil donne donc pouvoir à M le Maire de signer avec le Crédit Agricole les prêts suivants :

- Prêt de 170 000 € sur 20 ans au taux de 3,87 % avec une échéance annuelle de 12 248,76 €

- Prêt de 45 000 € sur 2 ans à 1,64 % avec une échéance annuelle de 738 €

- Prêt de 55 000 € sur 2 ans à 1,64 % avec une échéance annuelle de 902 €

Pour mémoire, le prêt de l'an dernier de 90 000 € sur 20 ans a une échéance annuelle de 6930,68 €

ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Après l'achat du deuxième terrain de football, et après l'abattage des peupliers, il y a lieu de revoir l'éclairage sur ce terrain pour remplacer l'éclairage de fortune actuel, gros consommateur d'énergie. Pour l'entraînement des 200 licenciés du RFC, ce nouvel équipement permettrait d'éviter une trop grande détérioration du terrain d'honneur en saison humide. Un devis a été demandé à la société Forclum qui a en charge l'éclairage public de notre commune. Il s'élève à 9 980,90 € TTC subventionnable à 50% par le Fonds d'aide au football amateur. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire communique les informations suivantes :

◆ **Chantier rue du Membre et rue Basse** : Début des travaux le 12 juillet ; les riverains seront informés sur les contraintes (courrier boîte aux lettres) et gênes que cela va générer jusqu'au début septembre. A de rares exceptions, l'accès aux habitations sera maintenu tout au long des travaux.

◆ **Chantier école itinérant pour l'église** : Ce chantier travaillera pour des réfections aux églises de Polincove et de Recques. Commencement chez nous le 6 octobre.

◆ **Réponse du Conseil Général pour une subvention dans le cadre du FARDA pour le remplacement des fenêtres et portes des écoles** : Le dossier est à l'étude. Travaux différés à l'année prochaine.

◆ **Chapelle Notre Dame du Bois** : Un conseiller signale qu'à la suite d'une visite intérieure de cet

édifice, des travaux d'entretien s'imposent. Les employés communaux y seront diligentés.

◆ **Quinze comme Une** : A la lecture du diagramme publié récemment dans *Quinze comme Une*, G. Louguet interroge les délégués à la CCRA sur la part budgétaire accordée aux chapitres suivants qui s'intercalent entre l'urbanisme (financement des PLU à 4,66 %) et la piscine (19.05 %) pourtant réputés lourdes dans le fonctionnement dont le montant total s'élève à 2 419 670 € à savoir :

- Sport et culture : 4,79 %, soit 115 902 €

- Parc matériel : 4,97 % soit 120 257 €
- Cadre de vie, patrimoine : 5,56 % soit 134 533 €
- Environnement : 10,67 % soit 258 178 €
- Action sociale, emploi : 13,31% soit 322 058 €

Il est répondu qu'un tableau de vue d'ensemble ne peut pas vraiment révéler toutes les contraintes, les masses salariales, les équipements que les compétences prises par la CCRA nécessitent. M le Maire précise d'ailleurs à ce sujet que le détail budgétaire est consultable en mairie et accessible à tous.

Jours d'ouverture de la Médiathèque pendant les mois de juillet et août :

Pendant cette période, la médiathèque ouvre le samedi de 14 h à 16 h :

**Samedi 10 juillet
Samedi 17 juillet
Samedi 24 juillet
Samedi 31 juillet
Samedi 7 août
Samedi 14 août
Samedi 21 août
Samedi 28 août
Samedi 4 septembre**

**Reprise des horaires et jours habituels au mardi 7 septembre.
(mardi de 18 h à 19 h ; mercredi et samedi de 14 h 30 à 16 h)**

Ducasse 2010 :

**Nouvelle animation de la ducasse
Le samedi 17 juillet
De 14 h à 16 h 30
Grand'Place**

Baptême moto



Tarifs : 3 € et 5 €

(Pantalon recommandé pour la balade
Le casque est prêté)



Listes électorales : Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques !



Elles sont recevables en Mairie **jusqu'au 31 décembre 2010** (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).



Concours des jardins et maisons fleuris



Cette année, deux jurys distincts passeront à la mi-juillet et à la mi-août. Nous vous invitons d'ores et déjà à la remise des prix qui se déroulera à la salle communale le vendredi 24 septembre en soirée. De nouvelles dispositions sont prévues pour 2011 : un nouveau règlement, nouvelle catégorie et critères de notation... En attendant de vous rencontrer bon jardinage à tous !